



Moby à l'école, le 1^{er} programme d'écomobilité scolaire est prêt à être déployé pour la rentrée 2019

À l'occasion de la semaine nationale de la marche et du vélo (du 13 au 17 mai 2019), le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie), et Eco CO₂, signent la convention pour le lancement du programme Moby à l'école.

Moby est le 1^{er} programme d'écomobilité scolaire pour les écoles élémentaires. Son objectif : favoriser des modes de déplacements moins polluants et plus sûrs pour les trajets scolaires des élèves et de l'ensemble des acteurs des écoles, grâce à la mise en place un Plan de Déplacement Établissement Scolaire (PDES).

Conçu par [Eco CO₂](#), éco-entreprise innovante de l'Economie Sociale et Solidaire, Moby est un programme d'ampleur national qui ambitionne de toucher 900 écoles pour la période 2019-2021.

Également co-signataires de la convention, les sociétés [EDF](#), [ÉS](#) Énergies Strasbourg et [Save](#) financent une grande partie du programme dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).



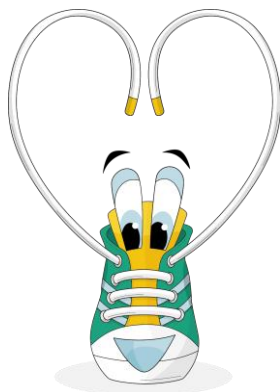
Moby vise à modifier durablement les habitudes de déplacements reliés à l'établissement scolaire de manière sûre, bénéfique pour la santé et plus respectueuse de l'environnement, en s'inscrivant dans un processus de concertation globale. » déclare **Sandra Plard**, responsable du programme Moby chez Eco CO₂.

Une nouvelle route vers l'école grâce à Moby

La mise en place du Plan de Déplacement Établissement Scolaire (PDES) implique tous les acteurs qui sont rattachés à l'établissement : enfants, parents, enseignants, personnels de l'école et collectivités locales.

Le programme Moby associe réunions de concertations, collecte et analyse de données, mise en place d'actions d'écomobilité adaptées au contexte d'un établissement scolaire et sensibilisation des élèves.

Il se déroule en 4 étapes :



- ➔ **Le lancement du PDES** : organiser des réunions de lancement et constituer le comité avec des personnes volontaires pour porter le PDES dans l'établissement scolaire.
- ➔ **Le diagnostic** : réaliser une enquête sur les déplacements de l'école et faire un relevé initial des indicateurs de suivi tels que les émissions de CO₂, la qualité de l'air...
- ➔ **Le plan d'actions** : sélectionner les actions d'écomobilité adaptées à l'établissement et à son environnement, suivre les indicateurs et réaliser un bilan de fin de mission.
- ➔ **Les ateliers en classe** : sensibiliser les élèves sur pourquoi et comment se déplacer autrement et en toute sécurité, grâce à des outils pédagogiques et ludiques ajustés aux différentes classes d'âge.

Un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire

Pour soutenir les collectivités locales dans leur démarche, Eco CO2 dédie un chargé de mission à chaque projet, épaulé par une équipe pluridisciplinaire constituée d'experts en mesure et analyse de données, en psychologie sociale et d'animateurs spécialisés auprès des enfants.

Eco CO2 travaille également avec des associations locales, impliquées dans leur territoire et dans le développement durable, qu'elle forme à sa méthodologie et à ses outils pédagogiques.

L'écomobilité scolaire, enjeu majeur des collectivités locales

L'écomobilité scolaire vise la mise en place de pratiques de déplacement plus sûres, plus solidaires et moins polluantes que la voiture individuelle (tels que les transports collectifs, le vélo, la marche, le covoiturage, etc.) pour les trajets scolaires. Elle joue un rôle majeur dans les politiques locales de transport et de planification urbaine. Au-delà des problématiques environnementales, il s'agit pour les élus d'adopter une démarche globale sur l'aménagement du territoire, la sécurité, la communication...

www.moby-a-lecole.fr

-Photos et interviews disponibles sur demande-

Contacts presse : Agence Amalthea

Sophie Rousset – srousset@amalthea.fr – 01 76 21 67 53

Fabienne Boccard – fboccard@amalthea.fr – 04 26 78 27 14

À propos d'Eco CO2 – www.ecoco2.com

Eco CO2 est une éco-entreprise innovante de l'Economie Sociale et Solidaire. Créée en 2009, sa mission est d'accompagner les citoyens et les organisations sur la réduction durable de leur impact environnemental. Eco CO2 déploie des programmes de sensibilisation sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des outils de mesure et réalise des études comportementales. Elle agit en tant que maître d'ouvrage ou accompagne des maîtres d'ouvrage dans le déploiement de programmes d'envergure. Un de ses domaines d'expertise est la gestion de programmes générateurs de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) dont elle est le leader national.

A propos du PDES

Le Plan de Déplacements Etablissement Scolaire est une démarche de développement durable encouragée par l'ADEME et les pouvoirs publics dans le cadre des dispositions du Grenelle de l'environnement. Porté par l'établissement scolaire, le PDES permet de repenser, de manière globale, les trajets des enfants entre leur domicile et leur établissement scolaire, en privilégiant plusieurs types d'actions telles que : le bus pédestre, le bus cycliste, le covoiturage, les transports collectifs, l'éducation des enfants à la mobilité, les aménagements de la voirie.

À propos des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), est un élément important de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il repose sur l'obligation pour les vendeurs d'énergie, les « obligés », de réaliser des économies d'énergie par la promotion auprès de leurs clients de l'efficacité énergétique. Pour ce faire, ils doivent obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE), justifiant la bonne réalisation de leurs obligations. A la fin d'une période triennale, les obligés doivent obtenir des certificats équivalents à leurs obligations. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie obligés doivent verser en contrepartie une pénalité de 1,5 centime d'euro par kWh manquant.